

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, le mardi 22 mai 2018, de 19 h 30 à 21 h 29, au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Marie-Christine Bigot
Sylvie Blouin
Denise Caron
Nathalie Côté
Édith Dubé
Carmen Nicole
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Éric Gauthier
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

Est absente : Mme Martine Duquet

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-18-05-22-01

IL EST PROPOSÉ par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre soit adopté tel que déposé.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du mardi 22 mai 2018 à 19 h 30
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 AVRIL 2018**
- 4.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 MAI 2018**
- 5.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 6.- DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 6.1- Présentation du Service des ressources humaines (Mme Michèle Dulac et M. Nicolas Turcotte)
 - 6.1.1- Plan d'effectif du personnel professionnel 2018-219 – Résumé
 - 6.1.2- Plan d'effectif du personnel de soutien 2018-2019 – Résumé
 - 6.2- Projet de *Plan d'engagement vers la réussite*
 - 6.3- Actes d'établissement 2018-2019
 - 6.4- Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2018-2019
 - 6.5- Calendriers scolaires de la formation professionnelle 2018-2019
 - 6.6- Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2018-2019
 - 6.7- Amendement à la structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019
 - 6.8- Nomination au poste de direction d'établissement à l'école primaire aux Quatre-Vents (Saint-Malachie), à l'école des Méandres (Saint-Léon-de-Standon) et à l'école secondaire de l'Envol (Saint-Malachie) (100 %)
 - 6.9- Nomination au poste de direction d'établissement à l'école primaire Saint-Nicolas (Montmagny) et au centre d'éducation des adultes de Montmagny/L'Islet-Nord (100 %)
 - 6.10- Nomination au poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire Bon-Pasteur (L'Islet) (40 %)
 - 6.11- Nomination temporaire au poste de direction d'établissement à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert) et à l'école primaire Jeanne-De Chantal (Saint-Eugène) (100 %)
 - 6.12- Demande de révision pour le retrait de la « mesure 20130 » visant la récupération, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), des surplus liés à la gestion du transport scolaire prévu au projet de règles budgétaires 2018-2019
 - 6.13- Nomination du responsable de la sécurité de l'information (RSI)
 - 6.14- Nomination du responsable de la sécurité de l'information (coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents CSGI)
 - 6.15- Nomination du responsable de la sécurité de l'information (coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents CSGI substitut)
 - 6.16- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de Sainte-Apolline
 - 6.17- Adjudication du contrat de construction pour l'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018)
 - 6.18- Adjudication du contrat de construction pour le projet d'agrandissement de quatre (4) classes, réaménagement de classes existantes et réfection de l'enveloppe et des fenêtres à l'école de la Marelle (Beaumont)
 - 6.19- Motion de félicitations : madame Nicole Leclerc
 - 6.20- Motion de félicitations : équipe de robotique des Pionniers de l'école secondaire Bon-Pasteur
 - 6.21- Adjudication du contrat de construction pour le projet d'embellissement de la cour de l'école Saint-François-Xavier (L'Islet)

- 7.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 7.1- Comité de parents
 7.2- Comité consultatif du transport
 7.3- Comité EHDAA
 7.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 25 avril 2018
- 8.- **INFORMATIONS**
 8.1- Lettre du Ministre – Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques
 8.2- Lettre MÉES – Mesure 50550 Régime d'indemnisation Bâtiment Saint-Joseph (821B074)
 8.3- Lettre Direction générale des infrastructures – Mesure 50560 *Matériaux présentant un risque pour la santé : sinistre École de Saint-Just (821B063)*
 8.4- Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard – Résolution pour la réouverture de l'école de Sainte-Lucie et l'engagement de la municipalité à mettre en œuvre les actions nécessaires à cette fin
 8.5- MRC de Montmagny – Résolution École de Saint-Just-de-Bretonnières
 8.6- Communiqué de la FCSQ – Report des élections scolaires
- 9.- **RÉGIE INTERNE**
10. **SUJETS DIVERS**
- 11.- **DOCUMENTATION**
- 12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS (s'il y a lieu)**
- 13.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3.- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-18-05-22-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2018;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2018 soit approuvé tel que présenté.

Approuvé.-

4.- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-18-05-22-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018 soit approuvé tel que présenté.

Approuvé.-

5.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Louis Lachance, maire de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, prend la parole au nom de ses concitoyens. M. Lachance souhaite renouveler sa demande aux membres du conseil pour le retour à l'école de Sainte-Lucie des élèves résidant à Sainte-Lucie.

M. Serge Bernard, résident de Sainte-Lucie-de-Beauregard, fait la lecture aux membres du conseil d'une lettre écrite par certains parents des municipalités de Saint-Just-de-Bretenières et de Saint-Fabien-de-Panet. Cette lettre a été remise à M. Mario Robitaille, commissaire. L'objet de la lettre est de faire part aux membres du conseil du manque d'espace disponible, du manque d'équipement, etc., à l'école Chanoine-Ferland, bâtiment situé au 185, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet.

Mme Nadeau, mère d'un enfant de 5 ans, demande quel est le nombre d'enfants fréquentant cette année l'école Chanoine-Ferland et questionne la capacité d'accueil de cette école.

M. André Chamard, directeur général, précise que la capacité d'accueil est liée au nombre de groupes et non au nombre d'élèves.

M. Alain Grenier, président, s'engage à vérifier l'état des lieux avec la direction de l'école et les membres du conseil d'établissement.

6.- DOSSIERS PRIORITAIRES

6.1- Présentation du Service des ressources humaines (Mme Michèle Dulac et M. Nicolas Turcotte)

6.1.1 Plan d'effectif du personnel professionnel 2018-2019 – Résumé

6.1.2 Plan d'effectif du personnel de soutien 2018-2019 – Résumé

M. Nicolas Turcotte, coordonnateur au Service des ressources humaines, présente les plans d'effectifs du personnel professionnel et du personnel de soutien pour l'année scolaire 2018-2019.

6.2- Projet de Plan d'engagement vers la réussite

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que chaque commission scolaire doit établir un *Plan d'engagement vers la réussite* d'ici le 1^{er} juillet 2018;

ATTENDU la *Politique de la réussite éducative*, du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui propose des orientations qui agissent sur toutes les dimensions de la réussite, pour toutes les étapes du parcours éducatif des enfants, des élèves et des adultes;

ATTENDU QUE la politique de l'activité physique, du loisir et du sport, *Au Québec, on bouge!*, emprunte une perspective globale qui prend en considération l'âge, la condition physique et psychologique, la situation sociale et économique, ainsi que les différents milieux de vie qui composent le quotidien de chaque personne;

ATTENDU la correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Sébastien Proulx, enjoignant les commissions scolaires du Québec à tenir compte de cinq objectifs et deux orientations pour l'élaboration du premier *Plan d'engagement vers la réussite*, conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les consultations tenues, tant à l'interne qu'à l'externe, dans le cadre de l'élaboration du premier *Plan d'engagement vers la réussite* de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-18-05-22-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le projet de *Plan d'engagement vers la réussite* 2018-2022 soit adopté afin d'inspirer les pratiques de chacun des acteurs œuvrant pour la réussite de tous les élèves;

QUE le projet de *Plan d'engagement vers la réussite* soit transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Sébastien Proulx, avant le 1^{er} juin 2018, aux fins de validation tel que prescrit par la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté.-

6.3- Actes d'établissement 2018-2019

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la *Politique de maintien et de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud* de 2018-2019 à 2020-2021.

CC-18-05-22-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE cinquante-et-un (51) actes d'établissement soient délivrés sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, conformément à la liste ci-jointe, et que cette liste fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long.

Adopté.-

6.4- Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2018-2019

Ce point est reporté à la séance ordinaire publique du 26 juin 2018.

6.5- Calendriers scolaires de la formation professionnelle 2018-2019

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions de centres de formation professionnelle;

ATTENDU la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période sur les calendriers des enseignants à temps plein et à temps partiel.

CC-18-05-22-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Sylvie Blouin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers des centres de formation professionnelle 2018-2019 tels que déposés et qu'ils fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

6.6- Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2018-2019

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation générale des adultes*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions de centres d'éducation des adultes;

ATTENDU la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période sur les calendriers des enseignants à temps plein et à temps partiel.

CC-18-05-22-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud établissent le calendrier des centres de formation générale des adultes 2018-2019 tel que déposé et qu'il fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

6.7- Amendement à la structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution n° CC-18-03-27-04 *Structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019*;

ATTENDU QU'après vérification, certaines modifications doivent être apportées afin de majorer le pourcentage de deux postes à temps partiel;

ATTENDU la consultation auprès des sections Côte-du-Sud de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) relativement à la modification de la structure administrative des cadres des écoles primaires, secondaires et des centres pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU la proposition de structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019 déposée par la direction générale.

CC-18-05-22-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Marie-Christine Bigot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019 soit adoptée telle que présentée;

QUE le document Structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019 fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la résolution n° CC-18-03-27-04 *Structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019* soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations;

QUE cette structure administrative soit effective à compter du 1^{er} juillet 2018.

Adopté.-

6.8-- Nomination au poste de direction d'établissement à l'école primaire aux Quatre-Vents (Saint-Malachie), à l'école primaire des Méandres (Saint-Léon-de-Standon) et à l'école secondaire de l'Envol (Saint-Malachie) (100 %)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le poste de direction d'établissement à l'école primaire aux Quatre-Vents (Saint-Malachie), à l'école primaire des Méandres (Saint-Léon-de-Standon) et à l'école secondaire de l'Envol (Saint-Malachie);

ATTENDU QUE monsieur Éric Bolduc fait partie de la banque de relève à la direction d'établissement.

CC-18-05-22-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Jovany Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination de monsieur Éric Bolduc au poste de directeur d'établissement à l'école primaire aux Quatre-Vents (Saint-Malachie), à l'école primaire des Méandres (Saint-Léon-de-Standon) et à l'école secondaire de l'Envol (Saint-Malachie) 100 % [strate 7], du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Adopté.-

6.9- Nomination au poste de direction d'établissement à l'école primaire Saint-Nicolas (Montmagny) et au centre d'éducation des adultes de Montmagny/L'Islet-Nord (100 %)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les différents postes de direction d'établissement vacants au sein de notre commission scolaire;

ATTENDU la volonté exprimée d'un candidat ayant déjà œuvré pour notre organisation;

ATTENDU l'évaluation positive du candidat lors de son passage chez nous comme directeur et directeur adjoint d'établissement.

CC-18-05-22-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination de monsieur Réjean Lauzier au poste de directeur d'établissement à l'école primaire Saint-Nicolas (Montmagny) et au Centre d'éducation des adultes de Montmagny/L'Islet-Nord 100 % [strate 7], du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Adopté.-

6.10- Nomination au poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire Bon-Pasteur (L'Islet) (40 %)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire de Bon-Pasteur est vacant pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE madame Marie-Josée Paradis a occupé ce poste en 2017-2018.

CC-18-05-22-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procèdent à la nomination de madame Marie-Josée Paradis au poste de directrice adjointe d'établissement à l'école secondaire Bon-Pasteur (40 %), [strate 5], du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Adopté.-

6.11- Nomination temporaire au poste de direction d'établissement à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert) et à l'école primaire Jeanne-De Chantal (Saint-Eugène) (100 %)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la nécessité d'assurer l'intérim au poste de direction d'établissement à l'école primaire Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert) et à l'école primaire Jeanne-De Chantal (Saint-Eugène) pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Pierre Jomphe fait partie de la banque de relève à la direction d'établissement.

CC-18-05-22-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procèdent à la nomination temporaire de monsieur Jean-Pierre Jomphe au poste de directeur d'établissement intérimaire à l'école Aubert-De Gaspé (Saint-Aubert) et à l'école Jeanne-De Chantal (Saint-Eugène) (100 %) [strate 7], du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Adopté.-

6.12- Demande de révision pour le retrait de la « mesure 20130 » visant la récupération, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) des surplus liés à la gestion du transport scolaire prévu au projet de règles budgétaires 2018-2019

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) compte modifier la « mesure 20130 » de manière à récupérer l'ensemble des surplus générés par une saine gestion du transport scolaire dans le projet de règles budgétaires 2018-2019;

ATTENDU QUE le MÉES ne finance le transport scolaire qu'à la hauteur de 49 % et que le 51% restant provient de la taxe scolaire perçue par les commissions scolaires;

ATTENDU QUE le fait de récupérer l'entièreté des surplus est synonyme de récupérer des revenus de la taxe scolaire;

ATTENDU l'effort accru du Service du transport au cours des dernières années pour une gestion optimale des circuits scolaires, et que ces surplus sont essentiellement réinvestis en services directs aux élèves;

ATTENDU QUE cette mesure de récupération va à l'encontre des recommandations du Vérificateur général du Québec et va à l'encontre des principes de saine gestion;

ATTENDU QUE plusieurs commissions scolaires sont en déficit au niveau du budget du transport scolaire;

ATTENDU QUE les motifs appuyant l'introduction d'une telle disposition ont davantage à voir avec les conditions de travail des employés des transporteurs qu'avec des préoccupations « scolaires ».

CC-18-05-22-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

DE faire parvenir la présente résolution au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Sébastien Proulx, afin de lui demander de retirer cette disposition du projet de règles budgétaires 2018-2019 et de laisser aux commissions scolaires l'usage de ces surplus;

DE transmettre copie de la présente résolution à madame Dominique Vien, députée de Bellechasse et à monsieur Norbert Morin, député de Côte-du-Sud.

Adopté.-

6.13- Nomination du responsable de la sécurité de l'information (RSI)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI), la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

ATTENDU QUE la commission scolaire doit nommer un responsable de la sécurité (RSI) pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

ATTENDU QU'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume à la commission scolaire les fonctions de secrétaire générale.

CC-18-05-22-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE monsieur André Chamard, directeur général, confie à madame Caroline Isabelle, qui occupe le poste de secrétaire générale à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, les fonctions de responsable de la sécurité de l'information (RSI);

Adopté.-

6.14- Nomination du responsable de la sécurité de l'information (coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents CSGI)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI), la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

ATTENDU QUE la commission scolaire doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) pour la représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

ATTENDU QU'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume à la commission scolaire les fonctions de coordonnateur.

CC-18-05-22-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Éric Gauthier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE monsieur André Chamard, directeur général, confie à monsieur Louis Fillion, qui occupe le poste de coordonnateur au Service des ressources informationnelles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, les fonctions de coordonnateur de la gestion des incidents (CSGI).

Adopté.-

6.15- Nomination du responsable de la sécurité de l'information (coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents CSGI substitut)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI), la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

ATTENDU QUE la commission scolaire doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI substitut) pour la représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI), pour répondre à une urgence lorsque le CSGI n'est pas disponible;

ATTENDU QU'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume à la commission scolaire les fonctions de professionnel.

CC-18-05-22-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE monsieur André Chamard, directeur général, confie à monsieur Bruno Lacombe, qui occupe le poste d'analyste au Service des ressources informationnelles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, les fonctions de coordonnateur substitut de la gestion des incidents (CSGI substitut).

Adopté.-

6.16- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de Sainte-Apolline

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié en date du 27 mars 2018 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école primaire de Sainte-Apolline pour la période du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

ATTENDU QUE quatre entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres sur SEAO;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 19 avril 2018, dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-dessous :

Entreprises	01/07/18 au 30/06/19 (12 mois)	01/07/19 au 30/06/20 (12 mois)	01/07/20 au 30/06/21 (12 mois)	01/07/21 au 30/06/22 (12 mois)	01/07/22 au 30/06/23 (12 mois)	Grand total pour les 5 années
JR Maintenance 9347216 inc	22 971,00 \$	23 415,60 \$	23 860,00 \$	24 304,80 \$	24 749,40 \$	119 300,80 \$
Maintenance Euréka Ltée	27 555,00 \$	27 972,50 \$	28 390,00 \$	28 807,50 \$	29 225,00 \$	141 950,00 \$
Conciergerie SPEICO inc.	36 772,00 \$	37 786,00 \$	38 801,00 \$	39 815,00 \$	40 956,00 \$	194 131,00 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le Service des ressources matérielles a fait des vérifications avant d'octroyer à JR Maintenance le contrat d'entretien sanitaire considérant qu'il s'agit de la firme ayant déposé la plus basse soumission au montant total de 119 300,80 \$ (avant taxes);

ATTENDU QU'à la suite à ces vérifications, l'entreprise JR Maintenance 9347216 inc. a fourni une copie de l'entente qu'elle détient avec l'entreprise 9362-1266 Québec inc. et que cette entente est en analyse afin d'être jugée acceptable et de répondre aux normes exigées;

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions reçues démontre que l'entreprise Maintenance Eurêka se tient au second rang quant à la plus basse soumission conforme au montant total de 141 950.00 \$;

CC-18-05-22-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le contrat pour les travaux d'entretien sanitaires pour l'école primaire de Sainte-Apolline soit adjudgé à l'entreprise JR Maintenance si après analyse de leur entente avec Placement XPair 9362-1266 Québec inc. celle-ci est jugée acceptable et que ce modèle d'affaires ne met pas inutilement en péril l'application du décret et dès lors, l'exécution convenable du contrat conformément au cadre normatif qui lui est applicable;

QUE dans le cas contraire, le contrat soit octroyé au deuxième soumissionnaire le plus bas conforme, soit l'entreprise Maintenance Eurêka Ltée;

QUE la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, madame Huguette St-Hilaire, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat avec l'une ou l'autre des entreprises retenues.

Adopté.-

6.17- Adjudication du contrat de construction pour l'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public sera lancé le 4 juin 2018 pour le choix d'une entreprise en construction dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école secondaire de Saint-Charles – Ajout d'un gymnase (2018);

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (mesure 50511);

ATTENDU QUE la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* stipule que toute adjudication de contrat de plus de 100 000 \$ doit être adoptée par les membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'appel d'offres public, l'ouverture des soumissions se fera le 9 juillet 2018;

ATTENDU QUE la période de validité des soumissions est de quarante-cinq jours (45) de la date d'ouverture des soumissions;

ATTENDU QUE la première séance ordinaire publique du conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2018-2019, est prévue le 28 août 2018.

CC-18-05-22-18

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud autorise monsieur André Chamard, directeur général, à adjudger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme comme recommandé par la firme d'architectes au dossier;

QUE madame Huguette St-Hilaire, directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

6.18- Adjudication du contrat de construction pour le projet d'agrandissement de quatre (4) classes, réaménagement de classes existantes et réfection de l'enveloppe et des fenêtres à l'école de la Marelle (Beaumont)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'un appel d'offres public publié le 17 avril 2018 pour le projet d'agrandissement de quatre classes, réaménagement de classes existantes et réfection de l'enveloppe et des fenêtres à l'école de la Marelle (Beaumont) (2018);

ATTENDU QUE les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 17 mai 2018 pour ce projet, dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

Firme	Prix total	Rang
Beauvais et Verret inc.	3 215 564,00 \$	1
Les Constructions Béland et Lapointe inc.	3 328 300,00 \$	2
Construction Pierre Blouin inc.	3 451 000,00 \$	3
Construction Jacques Dubois et Fils inc.	3 648 000,00 \$	

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Brigad Architecture Design recommandant l'octroi du contrat à la firme Beauvais & Verret inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 3 215 564,00 \$ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 27 juin 2017 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2017-2018*.

CC-18-05-22-19

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel et de la recommandation de la firme Brigad architecture Design dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat pour l'agrandissement de quatre classes, réaménagement de classes existantes et réfection de l'enveloppe et des fenêtres à l'école de la Marelle (Beaumont) (2018) soit adjudgé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Beauvais & Verret inc. pour un montant de 3 215 564,00 \$ (avant taxes);

QUE madame Huguette St-Hilaire, directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.19- Motion de félicitations : madame Nicole Leclerc

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la tenue du Gala régional du Défi OSEntreprendre;

ATTENDU QUE madame Nicole Leclerc a reçu un prix hommage décerné par l'organisation du Défi OSEntreprendre lors de ce gala;

ATTENDU QUE madame Leclerc s'est vue remettre cette distinction en raison de la qualité des projets entrepreneuriaux qu'elle soumet au concours année après année et considérant le nombre de prix que ses projets ont remporté depuis le début de sa participation;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives pour l'école primaire du Tremplin et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-18-05-22-20

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Lise Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de madame Nicole Leclerc;

QUE le président, monsieur Alain Grenier, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à madame Nicole Leclerc.

Adopté.-

5.20- Motion de félicitations : équipe de robotique des Pionniers de l'école secondaire Bon-Pasteur

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la tenue de la finale provinciale de la First Lego League qui s'est tenue le 26 mars 2018;

ATTENDU QUE l'équipe de robotique des Pionniers, formée d'élèves de 1^{re} et de 2^e secondaire de l'école secondaire Bon-Pasteur, s'est vue remettre le prix du public et a remporté la deuxième place du défi robot lors de cette compétition;

ATTENDU le travail ainsi que la persévérance dont les élèves et leurs enseignants, madame Isabelle Gamache et monsieur Éric Saint-Pierre, ont fait preuve pour arriver à cet excellent résultat;

ATTENDU le caractère unique et innovant du robot que l'équipe a présenté lors de cette compétition;

ATTENDU les reportages médiatiques entourant cet honneur;

ATTENDU les retombées positives pour l'école secondaire Bon-Pasteur et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-18-05-22-21

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de l'équipe de robotique des Pionniers de l'école secondaire Bon-Pasteur;

QUE le président, monsieur Alain Grenier, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à l'équipe de robotique des Pionniers de l'école secondaire Bon-Pasteur.

Adopté.-

5.21- Adjudication du contrat de construction pour le projet d'embellissement de la cour de l'école Saint-François-Xavier (L'Islet)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 30 avril 2018 pour le projet d'embellissement de la cour de l'école Saint-François-Xavier (L'Islet);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50530 Embellissement des cours d'école;

ATTENDU QUE la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* stipule que toute adjudication de contrat de plus de 100 000 \$ doit être adoptée par le conseil des commissaires :

ATTENDU QUE les soumissions seront reçues et ouvertes publiquement le 29 mai 2018 pour ce projet.

CC-18-05-22-22

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud autorise monsieur André Chamard, directeur général, à adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme comme recommandé par la firme d'ingénieur au dossier;

QUE madame Huguette St-Hilaire, directrice intérimaire du Service des ressources matérielles et du Service des ressources informationnelles, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

7.- **RAPPORT DES COMITÉS**

7.1- **Comité de parents**

Mme Édith Dubé, commissaire-parent, mentionne les points traités lors de la rencontre du 14 mai 2018, entre autres, congrès de la FCPQ des 1^{er} et 2 juin 2018, souper reconnaissance de la FCPQ, consultations sur les services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires 2018-2019, consultation sur le *Plan d'engagement vers la réussite*, structure administrative des cadres d'établissement 2018-2019, calendrier des rencontres du comité de parents 2018-2019.

7.2- **Comité consultatif du transport**

Prochaine rencontre le 20 juin 2018.

7.3- **Comité EHDAA**

Mme Marie-Christine Bigot, commissaire-parent EHDAA, résume les points traités lors de la rencontre du 9 mai 2018, entre autres, dépôt préliminaire de l'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA intégrés au régulier ainsi qu'en classe d'adaptation scolaire au primaire et organisation scolaire de la classe de formation à l'autonomie au secondaire 2018-2019, dernière consultation sur le *Plan d'engagement vers la réussite*.

7.4- **Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 25 avril 2018**

Le directeur général, M. André Chamard, présente et commente le compte rendu de la rencontre du comité directeur de l'informatique du 25 avril 2018.

8. INFORMATIONS

8.1- Lettre du Ministre – Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue du Ministre annonçant la mise en œuvre du *Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques*.

8.2- Lettre du MÉES – Mesure 50550 Régime d’indemnisation Bâtiment Saint-Joseph (821B074)

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue de la Direction générale des infrastructures en réponse à la demande d’allocation de la commission scolaire à l’égard du sinistre survenu au bâtiment de l’école Saint-Joseph.

8.3- Lettre Direction générale des infrastructures – Mesure 50560 Matériaux présentant un risque pour la santé : sinistre École de Saint-Just (821B063)

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue de la Direction générale des infrastructures en réponse à la demande d’allocation de la commission scolaire à l’égard du sinistre survenu le 23 avril 2018 à l’école de Saint-Just.

8.4- Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard – Résolution pour la réouverture de l’école de Sainte-Lucie et l’engagement de la municipalité à mettre en œuvre les actions nécessaires à cette fin

Le président, M. Alain Grenier, présente la résolution de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard, résolution n° 2018-05-07/71 *Réouverture de l’école de Sainte-Lucie et l’engagement de la municipalité à mettre en œuvre les actions nécessaires à cette fin*.

8.5- MRC de Montmagny – Résolution École de Saint-Just-de-Bretenières

Le président, M. Alain Grenier, présente la résolution de la MRC de Montmagny n° 2018-05-11 *École de Saint-Just de Bretenières*.

8.6- Communiqué de la FCSQ – Report des élections scolaires

Le président, M. Alain Grenier, présente le communiqué de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) *La FCSQ accueille la volonté du gouvernement de favoriser la démocratie scolaire*.

9. RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

10.- SUJETS DIVERS

11.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

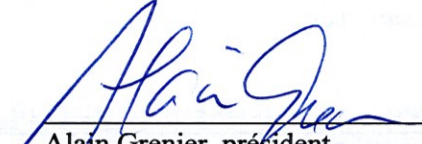
12.- PÉRIODE DE QUESTIONS (s’il y a lieu)

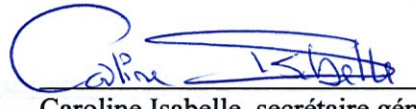
Aucune question à ce point.

13.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

II EST PROPOSÉ par monsieur le commissaire Mario Robitaille et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée à 21 h 29.


Alain Grenier, président


Caroline Isabelle, secrétaire générale

